ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 15702

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le piratage informatique de données personnelles. Selon un quotidien national, la croissance des ventes de téléphones portables et de tablettes tactiles incite les pirates à développer de plus en plus de programmes espions pour dérober des informations personnelles, des données de localisation et des identifiants, et d'envoyer des textos surtaxés. En neuf mois, ce type de nuisances a connu une croissance de plus de 200 %. L'émergence du paiement par mobile inquiète particulièrement les experts en sécurité. Ainsi, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour prévenir ces attaques.

Texte de la réponse

Les paiements par mobile en France sont de deux types : - des paiements en ligne opérés sur le réseau internet depuis un smartphone ; - des paiements de proximité au moyen d'un téléphone muni d'une interface sans contact dite interface NFC. Pour ce deuxième usage, si les cartes sans contact utilisant la même interface commencent à être distribuées largement par les banques, l'usage de téléphones qui requierent des accords entre banquiers et opérateurs est encore largement expérimental. Ces deux types de paiement s'appuient sur une carte bancaire. Le Gouvernement a mis en place, dès 2001, un observatoire de la sécurité des cartes de paiement présidé par le Gouverneur de la Banque de France qui rassemble tous les ministères concernés (finances, économie, intérieur, justice, défense, agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et qui est chargé d'organiser la veille sur la sécurité de tous les paiements par carte. Avec le déploiement des paiements utilisant les mobiles, une attention particulière a été portée à la sécurité des paiements sans contact et la sécurité des paiements à distance, qui ont fait l'objet de fiches de préconisation dans les deux derniers rapports en ligne sur le site de l'observatoire. Par ailleurs, la sécurisation des mobiles, notamment dans le cadre d'utilisation pour le paiement, fait l'objet de travaux communs entre les différents ministères présents à l'observatoire et la thématique a été retenue dans le cadre des appels à projets conduits par le ministère en charge de l'économie et du redressement productif dans le programme des investissements d'avenir.

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15702
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique
Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE15702

Question publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 328
Réponse publiée au JO le : 5 août 2014, page 6718